



santé
famille
retraite
services

Midi-Pyrénées Nord



Rodez, le 18 février 2025

Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2025

MALEVILLE ALAIN

Références : 1600546102160 NN2B 46 332

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
104726

MONSIEUR MALEVILLE ALAIN
LD LAROMIGUIERE
46100 VIAZAC

Date d'exigibilité : 03/03/2025
Date limite de paiement : 31/03/2025

Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 1^{er} appel fractionné de l'année 2025.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 35,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2024. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	2 356,20 Eur
INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	87,50 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	196,13 Eur
RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	402,85 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	61,25 Eur
Contribution(s) FMSE 2025	68,00 Eur
C.S.G NON DEDUCTIBLE	300,65 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	851,55 Eur
C.R.D.S	62,65 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	4 386,78 Eur

Comment procéder au paiement ?

La somme de 4 386,78 Euros est à payer au plus tard le 31/03/2025.

Nous vous invitons à procéder au paiement de cette somme par :

- ☐ Prélèvement
- ☐ Télé-règlement
- ☐ Virement bancaire

MSA MPN
180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

Tél : 05 63 48 40 00
mpn.msa.fr

RODEZ (siège social)
CAHORS
ALBI, MONTAUBAN